



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP – Section de l'Oise
DDFiP de l'Oise, 2 rue Molière, 60021 BEAUVAIS Cedex
permanence le lundi
Tél – Fax - Répondeur : 03-44-06-35-68
mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

“Et vivre, c'est ne pas se résigner” (Albert Camus)

Comité Technique Local du 14 janvier 2014

Le comité technique local (CTL) était réuni en 2^{ème} convocation, après le boycott unanime de la séance du 9 janvier. La délégation **F.O.**-DGFIP 60 a lu la déclaration liminaire suivante.

« Monsieur le Président,

le 9 janvier dernier, **F.O.**-DGFIP Oise et l'ensemble des élus au CTL ont boycotté votre première convocation de ce comité technique, dont l'ordre du jour portait sur la « **destruction stratégique de 25 emplois** ». Les raisons qui ont motivé ce boycott sont donc évidentes, et, quand bien même nous serions venus pour voter CONTRE votre inacceptable projet, votre impuissance à le modifier aurait été, comme d'habitude, votre seule réponse.

Mais consolons nous, nous devrions vite avoir l'opportunité d'en entretenir le Ministre en visite à Senlis.

Conscients de l'importance du mandat qui lui a été confié par ses électeurs, la délégation **FO** tient aujourd'hui à siéger pour exprimer, par son vote, le mécontentement des agents face à la casse incessante des services de la DGFIP, dont les incidences sont désastreuses pour les collègues de l'Oise.

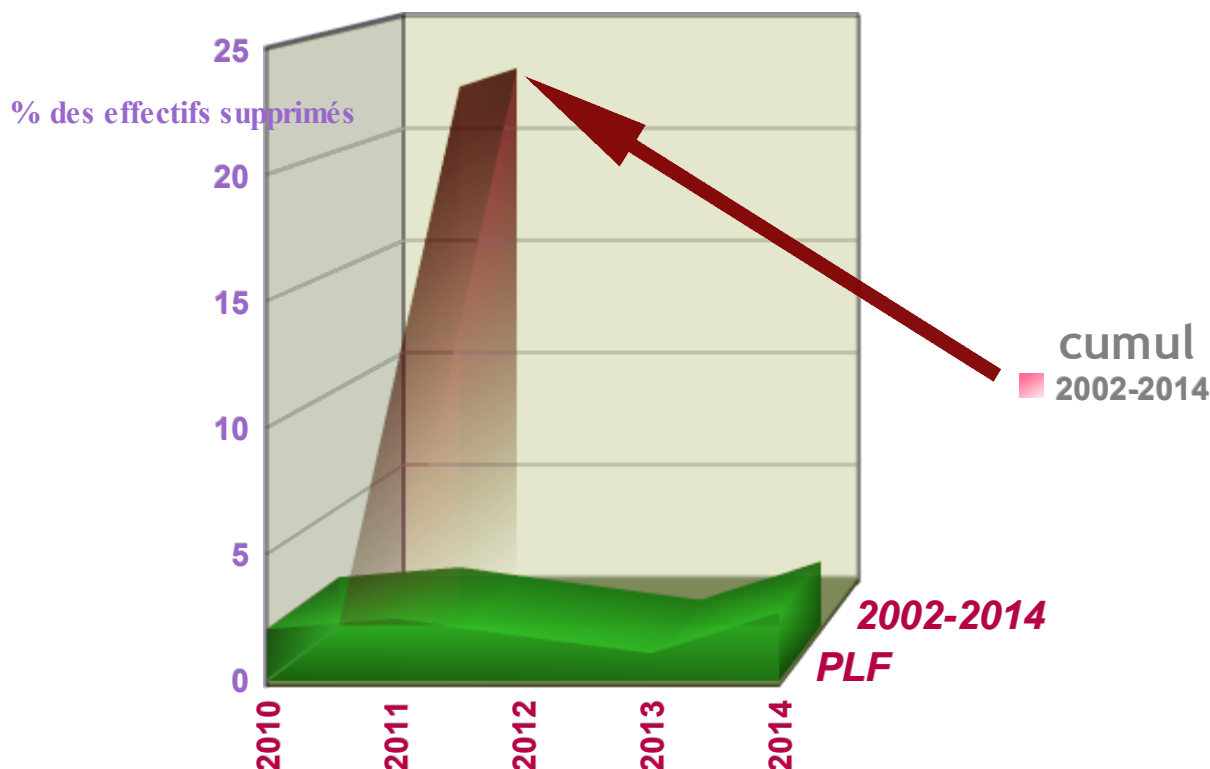
Quand la Direction Générale parle de "**diminution du volume des suppressions d'emplois**", **FO** se demande s'il s'agit d'humour narquois ou de pure provocation :

année	total des effectifs implantés Tagerfip	suppressions (PLF de l'année)	ratio de supprimés
2014	964	27	2,72%
2013	993	11	1,10%
2012	1004	18	1,76%
2011	1025	26	2,47%
2010	1051	22	2,05%
...
2002-2014	1240 en 2002	273 au total	22,66%

Pour **F.O.**-DGFIP, représenter les agents lors de cette seconde convocation du CTL est l'occasion d'exprimer le rejet de ce nouveau plan social dans nos services. Vous voudrez sans doute nous démontrer qu'au final ces suppressions se feront sans douleur pour les agents, mais **FO** note que la GRH est présente pour le volet accompagnement des destructions, ce qui n'est pas rassurant pour nos collègues qui attendent des réponses en HMI cet après-midi. Il faudrait être bien naïfs pour y croire tant la situation est déjà tendue dans tous les services. Les élus **FO** ne sont pas dupes des perspectives nécrophages de la Direction Générale, qui veut créer une situation de non retour obligeant à terme des regroupements, des suppressions de postes et de services, l'abandon de missions... dans le droit fil de la démarche stratégique.

|| **Le syndicat **F.O.**-DGFIP est opposé à la démarche stratégique du Directeur Général des Finances Publiques et en demande l'arrêt immédiat.**

F.O.-DGFIP considère que la grève est la seule riposte possible pour préserver les droits des agents et sauvegarder les missions et le réseau de la DGFIP. Il met donc tout en œuvre pour organiser, dans les délais les plus courts, les conditions d'une mobilisation forte dans l'unité la plus large.»



Pour seule réponse, la direction nous informe que le ministre Cazeneuve a annulé sa visite du 16/01, car elle était prévue en dehors des heures de service (?). Mais, paraît-il, il reviendra.

A l'évocation de la souffrance au travail induite par ces saignées dans nos effectifs, la direction se dit inquiète... Pour **FO**, **le nouveau système de mutations induit une nouvelle forme de souffrance au travail**, notamment pour les collègues de la filière GP : certains n'en dorment plus la nuit, d'autres y pensent tout le week-end, d'autres encore renoncent à faire une demande ou n'ont pas le temps d'aller se familiariser à *Agora Vœux* pendant leur temps de travail... Surprise : la question semble beaucoup intéresser le Président qui accepte de débattre ce point d'une prochaine réunion.

La 1^{ère} cause de cette détresse est bien sûr la perte du **droit au retour**, alors même que celui-ci aurait pu profiter aux 2 filières en cas de promotion interne par concours ou liste d'aptitude.

Au 2^{ème} rang des mécontentements, il faut dénoncer le classement de la liste **prioritaire** à l'ancienneté administrative, qui induit des rapprochements familiaux parfois extrêmement longs comme on le constatait à l'ex-DGI (attendre plus de 10 ans, ce n'est pas rare avec ce système) : **FO** revendique une liste classée à **l'ancienneté du fait générateur de la priorité** (date de la séparation familiale, ou de la mutation du conjoint par exemple), comme cela existait à l'ex-DGCP (attente 1 ou 2 ans, parfois 3 ans et très rarement plus).

La 3^{ème} raison est que ce système a laissé miroiter aux collègues qu'ils auraient le choix précis d'une RAN et d'un domaine d'activité, or il s'aperçoivent qu'ils vont en majorité se retrouver « **à la disposition du directeur** » dans le département demandé...

La 4^{ème} cause est que ce système est **une véritable régression en matière de mutations internes** : c'est plus compliqué puisqu'il faut passer par une CAP Nationale pour traverser la rue ou le couloir, en prenant le risque d'obtenir une affectation moins intéressante que l'affectation avant mutation (exemple d'un collègue affecté au PRS qui souhaite sa mutation pour la paierie départementale : il doit prendre le risque d'être affecté en trésorerie rurale jusqu'à 40 km de distance !).

Et que dire des inspecteurs affectés en trésorerie mixte, dont les fonctions d'adjoint concernent aussi bien le recouvrement de l'impôt que le secteur public local, qui ne peuvent pas demander les postes d'adjoint en SIP car ils sont « liés par leur dominante gestion des comptes publics » ??? !!!!

FO dénonce un système **lourd, rigide, anxiogène** (impossible d'annuler ou de modifier si on change simplement d'avis !!!), qui rend les postes de titulaires difficilement accessibles et facilite la profusion des ALD.

Bref, **un recul sans précédent de notre droit à mutation.**

[Voir ici le tract national sur ce sujet.](#)

Ordre du jour :

- 1) Départementalisation des procédures collectives (pour avis)
- 2) Emplois 2014 (pour avis)
- 3) Questions diverses

1) Départementalisation des procédures collectives

Cette réforme consiste à transférer, à compter du 1^{er} septembre 2014, la déclaration et le suivi des créances fiscales en procédure collective à une cellule dédiée adossée au PRS. A noter que seuls les dossiers faisant l'objet d'une procédure collective ouverte à compter du 01/09/2014 sont concernés par cette réforme. Les procédures ouvertes avant cette date seront toujours gérées par les services locaux (SIE, SIP, trésoreries mixtes, Amendes).

Vos élus **F.O.**-DGFIP ont dénoncé les contre-vérités contenues dans la fiche technique de la Direction, notamment quant aux objectifs annoncés de cette réforme :

"Réduire le nombre d'interlocuteurs pour les tribunaux et les mandataires judiciaires" : FAUX !

C'est même exactement le contraire qui va se produire dans la mesure où le responsable d'une trésorerie mixte effectue aujourd'hui une déclaration unique pour sa créance fiscale et sa créance de produits locaux. Demain, les mandataires judiciaires recevront une déclaration de ce même trésorier pour les produits locaux et une déclaration du PRS pour la créance fiscale.

Où est la diminution des interlocuteurs annoncée par la Direction ?

"Donner une vision globale du dossier du redevable en procédure collective" : FAUX !

Au contraire, la réforme ne prévoit de transférer au PRS que les créances nées avant le jugement d'ouverture de la procédure collective. Les créances postérieures restent dans les services d'origine (SIP, SIE, trésoreries mixtes, Amendes).

Où est la vision globale d'un dossier qui sera suivi par 2 structures différentes ?

"Spécialiser les agents chargés de cette mission afin notamment de limiter les débits des comptables" : BOF !

Ça ne suffira pas car les absences de déclaration concernent essentiellement des procédures ouvertes dans des départements extérieurs à l'encontre de redevables qui « oublient » d'informer le tribunal de leur dette fiscale dans l'Oise. Transférer la déclaration au PRS ne changera donc rien au problème. Seule une application stricte de la loi par les juges commissaires qui permettrait aux comptables d'être relevés systématiquement de leur forclusion serait à même de résoudre ce problème.

Aucune réponse précise ne nous a été apportée sur ce point, pas plus que sur les précédents.

Ajoutons à cela que si l'application MEDOC fera bien l'objet d'évolutions pour permettre le transfert automatique des dossiers vers le PRS, les dossiers suivis dans RAR seront transférés manuellement car aucun développement n'est prévu pour cette application dans l'attente de RSP. **« Trop cher »** pour la DGFIP, comme le dossier préparatoire du CTL l'indique explicitement.

Quand **FO** a interrogé la direction sur la **date de déploiement de RSP**, là encore : **pas de réponse**.

Pire, les expérimentations en cours ont révélé d'importants dysfonctionnements qui ne militent pas pour un déploiement rapide de cette application. Les SIP et trésoreries risquent donc de gérer ces transferts de manière artisanale pendant quelques années, avec tous les risques de « ratés » que cela comporte.

D'autres sujets, comme les modalités de diffusion du BODACC, ne sont visiblement pas encore cadrés.

Enfin, cette réforme a un impact en termes d'emplois : le PRS se voit doté de 2 emplois de catégorie B ponctionnés sur les SIE de Compiègne Nord (-1) et de Beauvais (-1). La direction se donne bonne conscience en voyant le verre à moitié plein : elle considère la situation soi-disant favorable pour les autres SIE du département... Mais **FO** dénonce une **mise en péril des 2 SIE de Beauvais et de Compiègne Nord**, qui contribuent à hauteur de 2 emplois pour l'ensemble du département.

Et puis, **FO** n'est pas dupe : lorsque la direction décide de centraliser une mission que ce soit au niveau départemental, régional ou inter régional, c'est pour permettre, à terme, de réaliser des économies d'échelle qui permettront de supprimer des emplois.

FO dénonce également une nouvelle avancée en matière d'**industrialisation du travail à la DGFIP**. D'ailleurs l'administration a trahi cette tendance en disant que « *les personnels des postes non centralisateurs n'ont pas les compétences requises* » ! Ce à quoi **FO** a vivement rétorqué que tous les personnels étaient compétents, mais la différence est qu'aujourd'hui Bercy ne veut plus que les agents passent du temps à se replonger dans les dossiers et dans la réglementation, préférant qu'il exécutent des tâches routinières le plus vite possible.

|| Pour l'ensemble de ces raisons, les élus F.O.-DGFIP et les autres organisations syndicales ont voté unanimement contre cette départementalisation.

2) EMPLOIS 2014 (voir aussi notre article en ligne ici)

La grosse tambouille de Bercy au sujet des suppressions d'emplois 2014 ne trompe personne.

La DGFIP essaye de jouer les gentilles par ici, ou de feindre la prudence par là, mais l'injustifiable contribution proportionnelle frappe toujours, les mics-macs tordus restent légion, les frayeurs en forme de douche écossaise sont lamentablement scénarisées (exemple : on annonce -50 et puis à la fin ce n'est "plus que" -30, un classique désormais).

Hélas, le résultat est sans appel : les coupes sombres qui sortent des outils SAGERFiP + MAGERFiP + TAGERFiP + même maintenant APERFiP sont plus douloureuses que jamais, insupportables.

Interrogée par **FO** sur l'utilisation d'APERFiP, le petit nouveau qui est conçu pour décliner les suppressions d'emplois au niveau départemental, la direction nous répond qu'elle ne s'en est pas servi, car cet outil n'était pas adapté aux spécificités locales, et que c'est d'ailleurs le cas de beaucoup d'autres directions. De là à conclure que la DG élabore des outils inutiles inadaptés aux réalités du terrain...

Voici la synthèse, incomplète comme vous le lirez plus loin, des évolutions opérées par la direction locale pour 2014 :

<u>filière fiscale</u>		Totaux			
Direction	A+	A	B	C	
Direction					
FF - PPR Form-pro			1		
FF - PPR / EDRA			-3		
FF - PPR RH (paie)				-1	
FF - PROFESSIONNELS		-1			
FF - BUDGET BLI		-1			
RESEAU FF					
BDV CREIL		-1			
PCE CREIL		1	-1		
SIE BEAUVAIS			-1		
SIE COMPIEGNE NORD			-1		
SIP CLERMONT				-1	
SIP COMPIEGNE	-1				
SERY-Co COMPIEGNE				-1	
SIP SENLIS			-1		
SPF BEAUVAIS			-1	-1	
SPF SENLIS				-1	
PRS			2		
	-1	-2	-5	-5	

<u>gestion publique</u>		Totaux			
Direction	A+	A	B	C	
FGP - COLLECTIVITES			-1		
FGP - ETAT-Dépenses			-1		
FGP - ETAT-CDC			-1	-1	
FGP - ETAT-Produits divers			1		
FGP - HUISSIER		-1			
FGP - PPR / ERD		-1			
FGP - PPR Form-pro		-1			
FGP - PROFESSIONNELS		1	-1		
RESEAU FGP					
ATTICHY			1	-1	
CHAUMONT-EN-VEXIN			2	-2	
NOYON			-1		
CREIL MUNICIPALE			-4		
PAIERIE DEP				-1	
		-2	-5	-5	



PETITION

RAS-LE-BOL TOTAL dans les SIE !!!

Restrictions, suppressions d'emplois, multiples de logiciels (77 par file), doubles applications, travaux sur des états ou fichiers dématérialisés inexploitable...

...et maintenant assistance aux professionnels ???

Le "journal ouvrier" départemental" a été dans les SIE (SIE de l'Oise, SIE de l'Aisne, SIE de la Somme) : Accompagner les collectivités et les entreprises de leur expertise professionnelle et dans leur démarche de développement durable (2014).

Quid de la mise en place dans les boîtes de réception (quand il y en a) ?

Quid des différents SIE de l'Oise et de leur configuration ?

Quid des conditions de travail ?

FO-DGFIP Oise a déposé cette annonce sur le site de la démarche participative en Oise (OISE-OT ou OT10201), suite à la publication sur l'Intranet.

Quid de l'avis préalable du Comité Technique Local sur cette réorganisation des services ?

RRM de la 1^{ère} partie du jour du prochain CTL le 4 novembre 2013.

Dans ces conditions, les agents ne peuvent ressentir que du mépris de la part de leurs dirigeants. Les collègues sont obligés par une telle situation et se voient en plus si venir dans les SIE.

Quid de l'absence et du licenciement déguisé d'office sans moyens supplémentaires ?

Avec des effectifs en berne ?

Il est manifeste qu'il double d'ailleurs des emplois à de telles ambitions, pour accompagner des entreprises qui n'auront pas forcément d'ordinateur chez eux, et qui pourront recevoir chaque mois ou chaque trimestre pour solliciter au SIE ? Le projet de Bercy est contradictoire : d'un côté il parle d'un espace dédié pour les usages de accès libre et de l'autre il est question d'une prise de RST avec les agents gestionnaires pour les accompagner ? Quid ?

Ras-le-bol de faire encore les frais de mesures prises au niveau national sans que le travail des collègues au quotidien soit pris en compte ?

SIE de Méru : 2 B
SIE de Compiègne : 1 B
SIE de Compiègne Nord : 1 C
SIE de Compiègne Sud : 1 C
SIE de Compiègne Nord : 1 B - 1 C
SIE de Compiègne : 1 B - 1 C

STOP !

Les 4 suppressions à Creil Municipale sont la conséquence du départ de la gestion de l'Office Public d'Habitat au 01/01/2014 (voir le CTL du 3 décembre 2013). Pour **FO**, le fait que seuls des emplois de catégorie B soient prélevés est injustifié et pénalisant pour le poste : aucune explication de la part de l'administration en réponse.

Le transfert de 2 emplois aux dépens des SIE de Beauvais et de Compiègne Nord est la conséquence de la départementalisation des procédures collectives : la direction explique que le point a été abordé à l'ordre du jour de ce CTL car les conséquences sur les emplois étaient constatées en même temps. Du coup, les élus **FO** s'étonnent que la supra-régionalisation des missions de la Caisse des Dépôts et Consignations ne soit pas également vue avec cet ordre du jour puisque 2 emplois (1C et 1B) disparaissent du fait de cette réforme. Pas très logique tout ça...

A cette occasion, **FO** a remis au président les pétitions signées par les SIE du département (ci-contre).

FO a dénoncé les pratiques opportunes de la direction locale, qui calcule le taux d'encadrement par service de manière différente cette année, de telle sorte que certains postes peuvent désormais se retrouver avec 100% de cadres B sans affoler les compteurs !

Voici encore un exemple flagrant de l'impossible exercice qui consiste à supprimer le moindre emploi n'importe où compte-tenu de l'état actuel de pénurie dans les services : la direction a décidé de supprimer un inspecteur divisionnaire au SIP de Compiègne, au motif qu'il y aurait un "sur-encadrement". Or, pour **FO**, l'argument est **totalelement illogique**, puisqu'à l'issue de l'opération, le SIP de Compiègne est le seul du département à ne plus avoir qu'un seul adjoint au lieu de 2 partout ailleurs... en "sous-encadrement" donc...

Mais la suite est encore plus inquiétante.

Incompétence ou dissimulation ?

- 1) **Les années se suivent et se ressemblent : les TAGERFiP avant/après (ou 2013/2014 si vous préférez) n'ont été remis qu'en séance, sur demande de FO.** Ces documents recensent les emplois implantés à la DDFIP de l'Oise et servent de support pour les mutations, d'où leur intérêt. L'administration le sait, le TAGERFiP actualisé nous préoccupe davantage que la recette de cuisine utilisée pour l'obtenir. Ce document devrait bien sûr se trouver dans notre liasse préparatoire. Mais non. A chaque fois **FO** doit le réclamer. Et quelle ne fut pas notre surprise en découvrant sur les tableaux remis qu'entre 2013 et 2014 ce sont en fait 29 emplois qui ont disparu, et non pas 25 comme l'annonçait la direction locale !!!

Fait exprès ? Sans doute, car le Tagerfip était prêt à distribuer en séance et la réponse était toute prête à servir aux représentants du personnel : « *il y a 2 modifications imposées par Bercy en plus, « pour ordre », mais ça ne compte pas, car ça ne dépendait pas du Comité Technique de Réseau sur le Projet de Loi de Finance 2014* ».

Stupéfaction de l'autre côté de la table !

Des suppressions d'emplois qui ne comptent pas, et quoi encore ?

Un huissier et un IP (en direction) ont ainsi disparu des écrans radars du TAGERFiP sans que cela ne justifie une information en bonne et due forme de ce CTL emplois !

On arriverait donc à -27 expliqués au lieu de -25... mais il y a encore un problème...

- 2) **La direction a été incapable de nous répondre en séance sur la localisation du prélèvement d'un emploi en filière fiscale pour renforcer les Amendes** (encore une question des élus **FO**).

Ce n'est que 8 jours plus tard, par le biais d'**un mail laconique qui n'était même pas adressé à tous les élus au CTL**, que l'administration a transmis son TAGERFiP modifié en nous informant du service où était prélevé un emploi de cadre B pour renforcer les Amendes : **au CDIF de Compiègne !!!**

Quelque chose à voir avec [la désintégration programmée par Bercy des derniers CDIF à la DGFIP dès le mois de juillet](#) ? Évidemment, comme l'information arrive hors instance paritaire, il est difficile de demander des explications.

Les élus en CTL ont exprimé un **VOTE UNANIME CONTRE** ce point de l'ordre du jour.

Suite à cette présentation claire comme du jus de boudin,
le point « évolution des emplois entre 2013 et 2014 »
est remis en catastrophe à l'ordre du jour du prochain CTL du 7 février.

FO DENONCE UN DÉZINGAGE STRATÉGIQUE de BERCY
QUI MISE SUR LE BOYCOTT DES SYNDICATS
POUR FAIRE PASSER DES PLANS SOCIAUX INJUSTIFIABLES
EN OSANT AFFICHER QUE LES CONDITIONS DE TRAVAIL SONT UNE PRIORITÉ.

MAUVAISE PIOCHE DANS L'OISE !

LES SYNDICATS ÉTAIENT PRESENTS
POUR DEMANDER DES EXPLICATIONS.

EN 2014, MOBILISONS NOUS AVEC FORCE !

SONNONS LE GLAS DE LA DÉMARCHE STRATÉGIQUE !

PRÉPARONS UNE GRÈVE MASSIVE LE 20 MARS !!!

3) Questions diverses

Néant.

Les élus ont quitté la salle après le constat catastrophique et fouillis des 25 à 29 (?) emplois supprimés à la DDFiP de l'Oise en 2014.



BULLETIN D'ADHESION 2014

à retourner à Maryse COZETTE, trésorerie de Creil Municipale
ou à F.O.-DGFIP 60 – 2 rue Molière – 60000 Beauvais

NOM :

Prénom :

Grade : échelon :

Quotité de travail :%

AFFECTATION : n°Agora :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)


Fait à, le
(signature)

La cotisation syndicale est désormais éligible au **crédit d'impôt à hauteur de 66%** *** possibilité de règlement en plusieurs fois



Et voici la situation des effectifs – encore - implantés dans l'Oise :

*** document établi par FO ***

GESTION FISCALE		NOUVEAUX IMPLANTES 2014 (après suppressions et plan de qualif)			GESTION PUBLIQUE		NOUVEAUX IMPLANTES 2014 (après suppressions et plan de qualif)		
		A	B	C			A	B	C
BEAUVAIS	DIRECTION (+ 1 AT)	11	21	2	DIRECTION (+ 4AT)	25	36	12	
	EDRA	1	12	2	EQUIPE de RENFORT	1	9	4	
	BCR	1	4	1	HUISSIERS	4	0	0	
	Services Communs (+ 1 AT)	0	1	3	ATTICHY		3	1	
	SIE	2	15	12	AUNEUIL	1	2	2	
	Pôle CE	4	5	0	BEAUVAIS AMENDES		4	2	
	PRS	1	3	1	BEAUVAIS MUNICIPALE	3	14	9	
	SIP	1	7	21	BEAUVAIS P.R.S.		1	1	
	Relations Publiques	0	1	0	BEAUVAIS S.I.P.	1	4	4	
	Conservation des Hypothèques	1	4	6	BRESLES	1	2	1	
	PTGC	1	1	1	BRETEUIL - CREVECOEUR		4	2	
	PELP CDIF	0	2	0	CHAMBLY		2	1	
	Géomètres	0	7	0	CHANTILLY	1	4	1	
	1ère Brigade	6	0	0	CHAUMONT EN VEXIN		5	0	
	TOTAL BEAUVAIS	29	83	49	CLERMONT MUNICIPALE	1	5	3	
CLERMONT	SIE	1	7	4	CLERMONT S.I.P.	1	1	1	
	SIP	1	6	14	CLERMONT CHI	1	4	3	
	Relations Publiques	0	1	0	COMPIEGNE S.I.P.	1	4	4	
	Conservation des Hypothèques	0	2	5	COMPIEGNE MUNICIPALE	3	12	9	
	Services Communs (+ 1 gardien)	0	0	1	CREIL S.I.P.	1	4	3	
	TOTAL CLERMONT	2	16	24	CREIL MUNICIPALE	3	15	14	
COMPIEGNE	SIE NORD	1	6	5	CREPY EN VALOIS	1	5	3	
	SIE SUD enregistrement	1	11	7	ESTREES SAINT DENIS	1	1	2	
	Pôle CE	4	4	0	FORMERIE - SONGEONS	1	3	2	
	SIP COMPIEGNE	0	7	23	FROISSY	1	2	1	
	Relations Publiques	0	2	0	GRANDVILLIERS		3	3	
	Conservation des Hypothèques	0	5	5	LASSIGNY		3	2	
	CDIF	1	3	1	LIANCOURT	1	6	4	
	Géomètres	0	4	0	MERU MUNICIPALE	1	2	2	
	Services communs	0	1	2	MERU S.I.P.	1	2	1	
	2ème Brigade	9	0	0	MOUY	1	2	1	
	TOTAL COMPIEGNE	16	43	43	NANTEUIL LE HAUDOIN		3	3	
CREIL	SIE	1	12	6	NEUILLY EN THELLE	1	2	1	
	Pôle CE	7	3	0	NOAILLES		2	2	
	SIP	1	10	15	NOYON	1	5	3	
	Services Communs (+ 1 AT)	0	0	1	PAIERIE DEPARTEMENTALE	2	9	6	
	Relations Publiques	0	1	0	PONT SAINTE MAXENCE	1	4	3	
	3ème Brigade " ex-SEN LIS "	9	0	0	RIBECOURT	1	1	1	
	TOTAL CREIL	18	26	22	SAINT JUST EN CHAUSSEE	1	3	3	
MERU	SIE	1	6	6	SAINT LEU D'ESSERENT	1	2	2	
	SIP	1	4	11	SEN LIS	1	3	2	
	Services Communs	0	0	1	SEN LIS S.I.P.	1	2	2	
	Relations Publiques	0	1	0	SERIFONTAINE	1	2	1	
	TOTAL MERU	2	11	18	THOUROTTE	1	2	1	
SEN LIS	SIE	2	11	10	TOTAUX	68	204	128	
	SIP	1	5	13	TOTAL B + C		332		
	Relations Publiques	0	1	0	A + B + C =		400		
	Brigade Fi	6	4	0	+ 4 agents C techniques				
	FIE	1	2	0					
	CDIF	0	1	2	vous informe				
	Géomètres	0	3	0					
	Conservation des Hypothèques	1	6	6					
	Services Communs (+ 1 gardien)	0	1	1					
	TOTAL SEN LIS	11	34	32					
	TOTAL	78	213	188					
TOTAL B + C		401							
A + B + C =		479							
+ 5 agents C techniques									

Le TAGERFiP complet est disponible [sur notre site web](#) (avec les A+), ainsi que les [articles parus suite à notre conférence de presse du 14 janvier après-midi.](#)